

**Ordonnance du DFI  
sur l'analyse génétique humaine  
(OAGH-DFI)**

du 14 février 2007 (Etat le 1<sup>er</sup> janvier 2017)

---

*Le Département fédéral de l'intérieur (DFI),*

vu l'art. 11, al. 2, de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine<sup>1</sup>,

*arrête:*

**Art. 1** Description des analyses génétiques

Les personnes justifiant d'un titre mentionné à l'art. 6, al. 1, let. b à f, de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine sont autorisées à effectuer les analyses moléculaires précisées dans l'annexe.

**Art. 2** Entrée en vigueur

La présente ordonnance entre en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2007.

Annexe<sup>2</sup>  
(art. 1)

## Description des analyses génétiques qui peuvent être effectuées en fonction du diplôme

Abréviations:

- C: spécialiste FAMH en analyses de chimie clinique; spécialiste FAMH en médecine de laboratoire, branche principale chimie clinique
- H: spécialiste FAMH en analyses d'hématologie; spécialiste FAMH en médecine de laboratoire, branche principale hématologie
- I: spécialiste FAMH en analyses d'immunologie clinique; spécialiste FAMH en médecine de laboratoire, branche principale immunologie clinique
- P: spécialiste FAMH en analyses de laboratoire médical (pluridisciplinaire)
- PM: médecin spécialiste en pathologie, spéc. pathologie moléculaire
- x: analyse autorisée

Analyse	Est autorisé à l'effectuer				
	C	H	I	P	PM
Analyses génétiques visant la typisation des groupes sanguins et des caractéristiques sanguines et tissulaires afin de détecter une maladie génétique ou une prédisposition à une maladie	X	X	X	X	
Analyses du produit direct du gène effectuées dans le but de détecter une hémopathie, si l'analyse permet de conclure sans équivoque à une ou plusieurs mutations du patrimoine génétique et vise à obtenir cette information		X			
Analyses du produit direct du gène effectuées dans le but de détecter une maladie du système immunitaire, si l'analyse permet de conclure sans équivoque à une ou plusieurs mutations du patrimoine génétique et vise à obtenir cette information			X		

<sup>2</sup> Mise à jour selon le ch. I des O du DFI du 15 juin 2009 (RO 2009 2803), du 18 août 2010 (RO 2010 3833), du 23 août 2012 (RO 2012 5051) et du 25 nov. 2016, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janv. 2017 (RO 2016 4919).

Analyse	Est autorisé à l'effectuer				
	C	H	I	P	PM
Analyses du produit direct du gène effectuées dans le but de détecter une maladie métabolique, si l'analyse permet de conclure sans équivoque à une ou plusieurs mutations du patrimoine génétique et vise à obtenir cette information	X				
Analyses pharmacogénétiques effectuées dans le but de déterminer les effets d'une thérapie prévue	X	X	X	X	X
Ataxie téléangiectasie (syndrome de Louis-Bar); recherche d'une mutation ou d'un polymorphisme lié			X	X	
Déficience familiale en apolipoprotéine B-100 (ApoB)	X			X	
Déficit congénital en inhibiteur 1 de l'activateur du plasminogène (PAI-1)		X		X	
Déficit de la méthylène tétrahydrofolate-réductase (MTHFR); homocystéinémie	X	X		X	
Déficits immunitaires, héréditaires; recherche d'une mutation ou d'un polymorphisme lié lors de maladie granulomateuse chronique, SCID, syndrome de Wiskott-Aldrich		X	X	X	
Détermination du sexe, utilisation lors de maladies héréditaires liées au chromosome X	X	X	X	X	
Hémochromatose, héréditaire; recherche d'une mutation	X	X		X	X
Hémoglobinoopathies; recherche d'une mutation ou d'un polymorphisme lié lors de thalassémie, anémie falciforme		X		X	
Maladie de Creutzfeldt-Jakob; Insomnie fatale familiale; Syndrome de Gerstmann-Sträussler					X
Maladie de Crohn (prédisposition)					X
Maladie de Hirschsprung					X

Analyse	Est autorisé à l'effectuer				
	C	H	I	P	PM
Maladies d'hémostase; recherche d'une mutation ou d'un polymorphisme lié lors d'hémophilies A et B, troubles du facteur II et du facteur V	x	x		x	
Maladies des tissus connectifs (Ostéogénèse imparfaite, Ehlers Danlos, Ichthyose, syndrome de Marfan); recherche d'une mutation ou d'un polymorphisme lié	x			x	
Maladies du métabolisme des hydrates de carbone; recherche d'une mutation ou d'un polymorphisme lié dans les cas suivants: intolérance au fructose, galactosémie, intolérance au glucose-galactose, glycoséose, mucopolysaccharidose	x			x	
Maladies du squelette; recherche d'une mutation ou d'un polymorphisme lié lors d'achondroplasie, hypochondroplasie, syndrome de Pfeiffer, de Jackson-Weis, d'Apert, de Crouzon, nanisme thanatophorique	x			x	
Maladies lysosomiales; recherche d'une mutation ou d'un polymorphisme lié lors de déficit en alpha-galactosidase (maladie de Fabry), déficit en bêtaglucosidase (maladie de Gaucher), déficit en hexosaminidase A et B (maladie de Sandhoff)	x			x	
Syndromes cancéreux familiaux; analyse de mutation directe ou indirecte en cas de prédisposition au développement d'un carcinome, sarcome, lymphome, d'une leucémie, d'une tumeur nerveuse, mélanocytaire ou embryonnaire					x
Syndrome de McCune-Albright, dysplasie fibreuse					x
Troubles métaboliques et endocriniens; recherche d'une mutation ou d'un polymorphisme lié lors de déficit en alpha 1-antitrypsine, déficit en acyl-CoA (medium chain)-dehydrogenase, diabète insipide, déficit en glycerolkinase, déficit en 21-hydroxylase, maladie de Wilson, déficit en ornithinetranscarbamylase, porphyrines, testicule féminisant, déficit en stéroïde sulfatase, déficit en hormone de croissance	x	x	x	x	